



Du 30 septembre au 29 octobre 2026

Offre exclusive

pour les porteurs ou ouvreurs du Club+ et Club Infinity⁽¹⁾

Jusqu'à

250 €

de remise immédiate

sur le PC portable HP 14-hz0043nfx 14"



(1) Boulangier Le Club INFINITY est un contrat d'assurance.

(2) Du 30/09/2026 au 29/10/2026, 250€ cagnottés pour l'achat d'un PC portable Acer 14-hz0043nfx 14" - 1242710. Offre valable pour les porteurs ou ouvreurs de la carte Club+ et Infinity. En adhérant à l'assurance Club INFINITY, vous bénéficiez d'avantages offerts par Boulangier. L'assurance Club INFINITY est un Contrat d'assurance collective de dommages n°4033 : souscrit par Boulangier SA au capital de 40 611 564€ - 347 384570 RCS Lille Métropole- Siège social : 1 Avenue de la Motte 59810 LESQUIN, par l'intermédiaire de Cofidis SA à directoire et conseil de surveillance au capital social de 67 500 000€ situé Parc de la Haute-Borne, 61 avenue Halley, 59866 Villeneuve d'Ascq Cedex, immatriculé au RCS de Lille Métropole sous le numéro 325 307 106 et immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 023 493 agissant en qualité de Courtier d'assurances distributeur, auprès de CARDIF Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des Assurances. La gestion du contrat n°4033 est déléguée à la société Karapass Courtage : Société par actions simplifiée au capital social de 8 640 000€ - siège social : 93 rue Nationale 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 384 681 904 et à l'ORIAS sous le numéro 10 055 055, en qualité de Gestionnaire. Le contrat est distribué par Boulangier SA dans les conditions prévues à l'article L 513-1 du Code des Assurances.
Code Zimm : 1248568

Boulangier agit en qualité de mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement - n° ORIAS : 13 009 472 - Siège social: Avenue de la Motte, 59810 LESQUIN





Du 30 septembre au 29 octobre 2026

Offre exclusive

pour les porteurs ou ouvreurs du Club+ et Club Infinity⁽¹⁾

Jusqu'à

250 €

**de remise
immédiate**

sur le PC portable HP 16-bu009Infx 16



(1) Boulangier Le Club INFINITY est un contrat d'assurance.

(2) Du 30/09/2026 au 29/10/2026, 250€ cagnottés pour l'achat d'un PC portable HP 16-bu009Infx 16 - 1243743. Offre valable pour les porteurs ou ouvreurs de la carte Club+ et Infinity. En adhérant à l'assurance Club INFINITY, vous bénéficiez d'avantages offerts par Boulangier. L'assurance Club INFINITY est un Contrat d'assurance collective de dommages n°4033 : souscrit par Boulangier SA au capital de 40 611 564€ - 347 384570 RCS Lille Métropole- Siège social : 1 Avenue de la Motte 59810 LESQUIN, par l'intermédiaire de Cofidis SA à directoire et conseil de surveillance au capital social de 67 500 000€ situé Parc de la Haute-Borne, 61 avenue Halley, 59866 Villeneuve d'Ascq Cedex, immatriculé au RCS de Lille Métropole sous le numéro 325 307 106 et immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 023 493 agissant en qualité de Courtier d'assurances distributeur, auprès de CARDIF Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des Assurances. La gestion du contrat n°4033 est déléguée à la société Karapass Courtage : Société par actions simplifiée au capital social de 8 640 000€ - siège social : 93 rue Nationale 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 384 681 904 et à l'ORIAS sous le numéro 10 055 055, en qualité de Gestionnaire. Le contrat est distribué par Boulangier SA dans les conditions prévues à l'article L 513-1 du Code des Assurances.

Code Zimm : 1248568

Boulangier agit en qualité de mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement - n° ORIAS : 13 009 472 - Siège social: Avenue de la Motte, 59810 LESQUIN



Du 30 septembre au 29 octobre 2026

Offre exclusive

pour les porteurs ou ouvriers du Club+ et Club Infinity⁽¹⁾

Jusqu'à

400 €

**de remise
immédiate**

sur le PC portable HP 14-ka0007nfx 14"



⁽¹⁾ Boulanger Le Club INFINITY est un contrat d'assurance.

⁽²⁾ Du 30/09/2026 au 29/10/2026, 400€ cagnottés pour l'achat d'un PC portable HP 14-ka0007nfx 14" OLED - 1241698. Offre valable pour les porteurs ou ouvriers de la carte Club+ et Infinity. En adhérant à l'assurance Club INFINITY, vous bénéficiez d'avantages offerts par Boulanger. L'assurance Club INFINITY est un Contrat d'assurance collective de dommages n° 4033 : souscrit par Boulanger SA au capital de 40 611 564€ - 347 384570 RCS Lille Métropole- Siège social : 1 Avenue de la Motte 59810 LESQUIN, par l'intermédiaire de Cofidis SA à directoire et conseil de surveillance au capital social de 67 500 000€ situé Parc de la Haute-Borne, 61 avenue Halley, 59866 Villeneuve d'Ascq Cedex, immatriculé au RCS de Lille Métropole sous le numéro 325 307 106 et immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 023 493 agissant en qualité de Courtier d'assurances distributeur, auprès de CARDIF Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des Assurances. La gestion du contrat n°4033 est déléguée à la société Karapass Courtage : Société par actions simplifiée au capital social de 8 640 000€ - siège social : 93 rue Nationale 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 384 681 904 et à l'ORIAS sous le numéro 10 055 055, en qualité de Gestionnaire. Le contrat est distribué par Boulanger SA dans les conditions prévues à l'article L 513-1 du Code des Assurances. Code Zimm : 1243126

Boulanger agit en qualité de mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement - n° ORIAS : 13 009 472 - Siège social: Avenue de la Motte, 59810 LESQUIN

